L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Shultz a été introduit, entre l'honorable sir Alexander

Campbell et l'honorable M. Girard.

L'honorable M. Shultz a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

## CANADA.



W. J. Ritchie, député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.,

A notre fidèle et bien-aimé John Shultz, de notre province de Manitoba, dans-notre Puissance du Canada:—

SALUT:-

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles, qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit John Shultz, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: Témoin, l'honorable Sir William Johnston Ritchie, député de notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir John Douglass Sutherland Campbell (communément appelé le marquis de Lorne) chevalier de notre très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très-distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada, etc., etc. A notre-Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, en notre Puissance du Canada, ce vingt-troisième jour de septembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Schultz s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable John Schultz, membre du Sénat,